

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DDEES 107 Subvention à l'association Le Faubourg Saint-Germain (7e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association le faubourg Saint-Germain (7e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du 27 mai 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.500 euros est attribuée à l'association le faubourg Saint-Germain située 39, rue de Grenelle à Paris (7e) (19355 - 2013_00804) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 29.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).